COMMUNIQUÉ
NOVEMBRE 2026

ALERTE DE L'AGENCE GABONAISE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (AGASA) SUR L'ACCÈS DES POPULATIONS À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE ET SÛRE

AGASA
Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire

La situation alimentaire nationale connaît, depuis trois mois, une évolution préoccupante, caractérisée par une dégradation des conditions d'accès à une alimentation suffisante et sûre.

Cette situation qui, d'après de nombreuses études nationales, et le rapport de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire sur les difficultés d'accès à une alimentation suffisante et saine, trouve notamment son origine dans **la vie chère** dues aux prix des aliments imposés par le marché, **les faibles revenus, l'absence de revenus** et la **pauvreté**, a conduit l'Etat, à la demande des opérateurs économiques, à prendre un certain nombre de mesures, notamment le Décret **n°0394/PR/MRRI du 14 septembre 2026 portant création des brigades mixtes de contrôle.** Pour l'Etat, c'est une mesure salutaire, destinée entre autres à l'accélération de la lutte contre la vie chère, dans le but de garantir aux populations l'accès, à une alimentation suffisante et variée.

Trois mois après l'entrée en vigueur de ce Décret :

- Les prix des denrées et produits alimentaires continuent de grimper ;
- L'alimentation saine, quant à elle, est de plus en plus compromise par la recrudescence du phénomène de la vente des aliments impropres à la consommation aux populations ;
- La dégradation des conditions d'hygiène de plusieurs espaces de production, de transformation, de transport, de stockage, de commercialisation et de consommation des produits alimentaires destinés à la consommation humaine, animale et végétale, depuis l'interdiction des contrôles et des inspections par le Gouvernement, en vue de la mise en place des Brigades Mixes de Contrôle.

Face à cette situation, susceptible d'accroître l'exposition des populations aux maladies d'origine alimentaire, dont la prévalence connaît une progression préoccupante, l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) appelle:

- Les opérateurs économiques à **respecter leurs engagements pour faciliter l'accès à l'alimentation aux populations ;**
- Les administrations compétentes à **plus de vigilance et de clairvoyance, surtout en cette période sensible de veille de fêtes ;**
- Les populations à faire preuve **de vigilance lors de leurs achats, en vérifiant systématiquement la qualité sanitaire et la conformité des denrées alimentaires destinées à leur consommation.**

Fait à Libreville, le 17 novembre 2026

@agasa_gabon